



BILAN

DU GOUVERNEMENT PÉQUISTE DE PAULINE MAROIS

Centrale des syndicats
du Québec



CSQ

Version du
12 mars 2014

CE DOCUMENT EST LARGEMENT INSPIRÉ DES ANALYSES DE LA CONJONCTURE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DÉPOSÉES LORS DES CONSEILS GÉNÉRAUX DE LA CSQ.



Sommaire

Avant-propos	4
Éducation	6
Enseignement supérieur	8
Petite enfance	9
Santé et services sociaux	10
Droits syndicaux et relations du travail	12
Fiscalité et finances publiques	13
Économie, emplois et développement régional	14
Éthique et gouvernance	15
Environnement	16
Identité québécoise : langue, laïcité et culture	17
Condition féminine et politique familiale	18
Solidarité sociale et lutte à l'exclusion	19
Livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse	20

Avant-propos

4 SEPTEMBRE 2012 - APRÈS NEUF ANNÉES DE GOUVERNEMENT LIBÉRAL, LE PARTI QUÉBÉCOIS (PQ) EST PORTÉ AU POUVOIR, MAIS C'EST UNE VICTOIRE FRAGILE. AYANT FAIT ÉLIRE 54 DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS AVEC 32 % DU VOTE, PAULINE MAROIS DIRIGE UN GOUVERNEMENT MINORITAIRE. POUR LA PREMIÈRE FOIS DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC, UNE FEMME DEVIENT PREMIÈRE MINISTRE.

Elle devra faire face à un Parti libéral du Québec (PLQ) qui a talonné le PQ avec 31 % des votes et 50 députés, alors que la Coalition avenir Québec (CAQ) a obtenu 27 % des votes et 19 députés. Pour sa part, Québec solidaire (QS) a fait élire 2 députés en obtenant 6 % des votes.

Lors de l'assermentation de ses ministres, la nouvelle première ministre explique que quatre piliers serviront d'assise à l'action gouvernementale : l'intégrité, la prospérité, l'identité et la solidarité.

Dès l'annonce de la composition du Conseil des ministres, le « Québec inc. » commence à s'agiter. Ce qui le fait sursauter, c'est la nomination d'un universitaire sans expérience du milieu des affaires au ministère des Finances et de l'Économie et celle d'environnementalistes à des fonctions ministérielles. Ce qui l'irrite, c'est l'absence de députés et députés du PQ issus directement du milieu des affaires. Il lui est inacceptable que des objectifs environnementaux guident le développement économique et social.

Dès le début de son mandat, le gouvernement fait de l'intégrité sa priorité. Il adoptera cinq projets de loi touchant :

1. L'intégrité en matière de contrats publics gouvernementaux et municipaux ;
2. La limite des contributions par électrice et électeur, afin de diminuer le plafond des dépenses électorales et de rehausser le financement public des partis politiques ;
3. La tenue d'élections à date fixe ;
4. L'instauration de mesures permettant de relever une élue ou un élu municipal de ses fonctions ;
5. La création d'une agence des transports afin d'assumer la gestion des actifs routiers.

Le gouvernement a aussi agi rapidement sur le plan environnemental en fermant Gentilly-2 et en annulant le prêt à la mine Jeffrey à Asbestos. Il a aussi aboli l'augmentation de 82 % des droits de scolarité à l'université.

DES PROMESSES BRISÉES

Par contre, il a brisé quelques-unes de ses promesses, comme l'abolition de la taxe santé, l'imposition des gains de capital et la bonification de la Charte de la langue française. Dans ce cas-ci, le Parti québécois s'est buté à l'intransigeance des partis d'opposition appuyés par le patronat. La ministre Diane De Courcy aura eu beau reculer et reculer encore sur plusieurs aspects du projet de loi, rien n'y fit. Le projet de loi a été battu.

On ne peut toutefois pas en dire autant concernant les promesses rompues sur le plan économique. Quand le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a décidé de rendre rétroactive l'augmentation du pourcentage d'imposition des gains de capital de 50 % à 75 %, il ne pouvait pas ne pas savoir que cela entraînerait un tollé de protestations. Il a alors reculé non seulement sur la rétroactivité, mais sur l'ensemble de la promesse, privant ainsi les coffres de l'État de centaines de millions de dollars en revenus.

Sur le plan de la solidarité, la ministre Agnès Maltais a été très active pour dénoncer les compressions fédérales dans l'assurance-emploi. Elle est allée jusqu'à affirmer vouloir « repenser la solidarité pour briser le cycle de la pauvreté ». Ces beaux discours se sont traduits par des compressions à l'aide sociale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale devant composer avec des compressions de 19 millions de dollars à la suite du budget de mars 2012. Elle a tenté de faire amende honorable en haussant de 20 \$ par mois le revenu des personnes seules aptes au travail, mais en excluant toutes celles vivant dans une habitation à loyer modique (HLM) ou dans un logement subventionné, ou recevant une allocation logement. Cette mesure a renforcé encore une fois les catégories de personnes assistées sociales.

UNE QUESTION D'IDENTITÉ

Le gouvernement a frappé fort en proposant une charte de la laïcité, qui vise notamment à renforcer la laïcité et la neutralité de l'État. Le projet de loi n° 60 a suscité un débat rarement vu dans l'histoire récente du Québec. Des milliers d'articles ont été publiés, la charte ayant fait les manchettes tous les jours, ou presque, depuis une fuite dans *Le Journal de Québec* en août 2013. La commission parlementaire sur le sujet a attiré un nombre record de mémoires. À la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), cette question a fait l'objet d'une consultation large à laquelle près de 14 000 membres ont pris part.

UN BUDGET AUX DÉPENSES LIMITÉES

Enfin, la dernière session parlementaire s'est terminée par le dépôt du budget dans lequel le ministre des Finances a choisi de limiter les dépenses des services publics et des programmes sociaux plutôt que de considérer des solutions équitables pour les financer adéquatement. Les nouveaux budgets alloués aux différentes missions de l'État suffiront à peine à couvrir la croissance normale des coûts. Si le Parti québécois était réélu et qu'il revenait avec le même budget, cela signifierait des compressions majeures qui auraient des impacts sur la qualité et l'accessibilité des services aux citoyennes et citoyens.

SCORE DU GOUVERNEMENT MAROIS

L'équipe du projet Poltext du Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP) de la Faculté des sciences sociales (FSS) de l'Université Laval a calculé le nombre de promesses électorales réalisées ou en voie de l'être parmi les 113 promesses qui se trouvaient dans la plateforme du Parti québécois aux dernières élections. Résultat :

- 26 promesses tenues (23 %) ;
- 41 promesses en voie de réalisation (36 %) ;
- 38 promesses en suspens (34 %) ;
- 8 promesses rompues (7 %).

Les promesses tenues ou en voie de réalisation représentent donc 59 % du total, et ce, pour un gouvernement minoritaire qui n'aura duré que dix-huit mois.

Ce calcul a été réalisé au moment de l'ajournement de l'Assemblée nationale, le 20 février 2014 (www.pottext.org).



Éducation

LE BILAN DU GOUVERNEMENT MAROIS EN ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE EST EN DEMI-TEINTES. CERTAINES MESURES RÉPONDENT AUX DEMANDES MAINTE fois RÉPÉTÉES DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION MEMBRE DE LA CSQ, COMME LE RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE AU SECONDAIRE DANS UNE PERSPECTIVE NATIONALE.

Par contre, d'autres mesures visent à séduire l'électorat de la CAQ, comme les compressions budgétaires à répétition dans les commissions scolaires. Il y a ce que le PQ avait promis et ce qu'il a réalisé ou pas ; il y a aussi ce qu'il n'avait pas promis et qu'il a tout de même fait.

DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPORTANTES

L'aspect le plus marquant dans l'action gouvernementale en éducation primaire et secondaire est sans conteste les nombreuses compressions qui affectent les commissions scolaires. Depuis la prise du pouvoir par le PQ, environ 250 millions de dollars leur ont été retranchés. À cet égard, le gouvernement péquiste a poursuivi les orientations libérales, le gouvernement précédent ayant soumis les commissions scolaires à des compressions d'environ 300 millions au cours des deux dernières années de son mandat. Affirmer, comme le gouvernement le fait, que cela peut se réaliser sans nuire aux services aux élèves relève de la mauvaise foi.

Le PQ s'était engagé à « favoriser, sur une base volontaire, la fusion de commissions scolaires », à « renforcer l'autonomie des écoles, éliminer le chevauchement des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires », à « réduire la taille du ministère de l'Éducation » et à « tenir des élections scolaires et municipales en même temps ».

Au dernier budget Marceau, on est passé d'une approche volontariste à une approche directive, le ministre souhaitant que les petites commissions scolaires fusionnent. L'objectif ? Économiser 125 millions de dollars et réinvestir cette somme dans les services aux élèves. Pourtant, des doutes s'installent sur les économies réalisables en cas de fusion et sur l'usage envisagé par le gouvernement de ces économies hypothétiques.

Le souhait d'éliminer les chevauchements des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les commissions scolaires a pris la forme d'un groupe d'experts chargé d'étudier le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires. Le mandat de ce groupe doit se faire dans « la volonté gouvernementale d'assainir les finances publiques sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables ». En ce qui a trait à la réduction de la taille du MELS, aucune mesure structurante n'a été annoncée.

ÉCOLES PRIVÉES : DES PROMESSES ROMPUES

Le PQ a promis beaucoup concernant les écoles privées. Une de ses principales promesses concerne une « modification du financement des écoles privées afin qu'elles soient tenues, comme les écoles publiques, d'intégrer et de soutenir les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ».

La ministre Malavoy a annoncé, dès les premiers jours de son mandat, qu'elle pourrait couper les vivres aux écoles privées n'effectuant pas une plus grande intégration. Mais il y a eu recul. En fait, elle s'est montrée plutôt ouverte aux demandes de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) « qui aimerait toucher plus d'argent du Ministère pour l'intégration des élèves en difficulté dans son réseau ».

Le PQ avait promis de « cesser de subventionner les écoles privées axées essentiellement sur l'enseignement de la religion ne respectant pas le régime pédagogique, ainsi que les écoles dont les admissions sont fondées sur l'appartenance confessionnelle ». La charte de la laïcité aurait été une bonne occasion de régler cette question, mais il ne l'a pas saisie.

Il avait aussi « promis d'abroger la loi sur les écoles passerelles ». Le projet de loi de la ministre De Courcy, visant à renforcer la loi 101, aurait pu être une solution, mais ce ne fut pas le cas.

Parmi les actions qui n'avaient pas fait l'objet d'une promesse, mais qui ont pris forme pendant le mandat de ce gouvernement, soulignons la future politique de lutte au décrochage scolaire.

UNE AUGMENTATION DU « NOMBRE DE PROFESSIONNELLES ET DE PROFESSIONNELS »

Par ailleurs, le PQ avait promis « d'augmenter le nombre de professionnelles et de professionnels [...] ». Une somme de 5,2 millions de dollars a été débloquée pour l'ajout de 600 ressources professionnelles sur quatre ans.

ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Concernant la promesse de « lancer un vaste chantier d'alphabétisation, incluant l'analphabétisme numérique, afin de réduire de façon significative l'analphabétisme d'ici 2020 », la ministre a annoncé que la nouvelle politique d'éducation des adultes et de la formation continue comprendrait une section importante sur la littératie. Cette politique d'éducation des adultes et de formation continue devrait être rendue publique à l'automne 2014.



Enseignement supérieur

LE GOUVERNEMENT MAROIS A PRIS LE POUVOIR SUR LES CENDRES DU CONFLIT ÉTUDIANT QUI A MARQUÉ L'ANNÉE 2012. LES SUITES DU PRINTEMPS ÉTUDIANT ONT PRIS BEAUCOUP DE PLACE DÈS LE DÉBUT DU MANDAT PÉQUISTE. DE FAIT, RAPIDEMENT APRÈS SON ÉLECTION, LE GOUVERNEMENT ANNULE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ DE 82 % SUR SEPT ANS DÉCRÉTÉE PAR LES LIBÉRAUX ET LANCE UNE DÉMARCHÉ DE CONSULTATION QUI CULMINERA PAR UN SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Lors du Sommet, le gouvernement annonce l'indexation des droits de scolarité selon la hausse de l'inflation, estimée à 3 % annuellement, pour les prochaines années. Le gouvernement prévoit aussi un réinvestissement majeur au sein des universités. En parallèle, le gouvernement continue les consultations du milieu de la recherche et dévoile une Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) somme toute bien accueillie dans les milieux concernés.

Pour clore le Sommet, le gouvernement met sur pied cinq chantiers de travail portant respectivement sur le financement des universités, l'aide financière aux études, la création d'un conseil national des universités, l'adoption d'une loi-cadre pour les universités et l'offre de formation collégiale.

Un an après leur annonce, seul le chantier sur l'aide financière aux études a permis d'ancrer des résultats tangibles. La nouvelle politique de financement, l'encadrement des frais institutionnels obligatoires, la création d'un conseil national des universités de même qu'une révision de l'offre de formation collégiale sont autant de dossiers où, pour l'instant, les développements concrets se font attendre. On peut comprendre que les travaux des chantiers nécessitent temps et réflexion. Par contre, on aurait aimé que les choses avancent plus rapidement, notamment sur le plan législatif.

Ces chantiers sont présidés par Pierre Duchesne, le titulaire d'un nouveau ministère, celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) qui hérite des responsabilités de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et de la recherche. La création du MESRST est saluée par la plupart des acteurs du milieu.

Deux autres décisions méritent d'être signalées. Tout d'abord, à notre grande satisfaction, le gouvernement Marois a choisi de ne pas imposer le baccalauréat comme norme d'entrée à la profession infirmière. En lieu et place, une analyse de situation de travail en bonne et due forme aura lieu au cours des prochains mois.

Ensuite, le MESRST a annoncé, comme nous le réclamions depuis la réunion de notre dernier Congrès, la création d'un cours d'histoire du Québec obligatoire au cégep. Ce cours d'histoire entrera en vigueur cet automne et il sera obligatoire pour les étudiantes et étudiants de la cohorte 2014-2015 durant leur formation.





Petite enfance

EN 2012, LE PQ AVAIT POUR SLOGAN « UN ENFANT, UNE PLACE ». LE GOUVERNEMENT MAROIS A PRIS L'ENGAGEMENT « D'ASSURER UNE PLACE POUR CHAQUE ENFANT QUI DOIT ÊTRE ACCUEILLI DANS UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE » D'ICI 2016. LE QUÉBEC COMPTERAIT ALORS 250 000 PLACES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES.

Selon l'échéancier du gouvernement, 15 000 nouvelles places seraient créées entre 2014 et la fin de 2016. Parmi ces 15 000 places, 85 % devaient être réservées aux centres de petite enfance (CPE) et le 15 % restant, aux garderies privées subventionnées. Cependant, cet objectif ne sera pas atteint partout. À Montréal, par exemple, les CPE obtiendront 70 % des places. De ces 15 000 places, 2 000 seront réservées aux milieux défavorisés. Aucune nouvelle place en milieu familial ne sera créée.

Points positifs, la ministre de la Famille a pris les moyens nécessaires afin de limiter la concentration des garderies et d'empêcher la prolifération des chaînes de garderies privées. Mentionnons la création des maternelles à temps plein pour les enfants de 4 ans issus de milieux défavorisés, ce qui répond à une demande historique de la CSQ. Actuellement, les commissions scolaires sont à leur première année d'implantation, et près de 700 enfants sont touchés par cette mesure.

Par contre, une promesse importante a été rompue : le maintien des tarifs des services de garde éducatifs à 7 \$ par jour. Le dernier budget prévoit, en effet, une hausse des tarifs de 7 \$ à 8 \$ dès l'automne 2014, puis à 9 \$ par jour en 2015. La ministre de la Famille, Nicole Léger, affirmait le 5 décembre 2013 : « Lors de la campagne électorale, on a clairement dit que [...] si les Québécois nous donnaient le mandat, les tarifs seraient à 7 \$. »

Moins de deux mois plus tard, cette promesse a été rompue. Que s'est-il passé ? Le gouvernement a reçu le rapport issu du Chantier sur la qualité et la pérennité des services de garde et sur l'optimisation de leur financement, auquel participaient les représentantes et représentants des employeurs et du gouvernement, et qui mentionnait qu'une hausse des tarifs n'était pas à écarter.

Santé et services sociaux

DÈS SON ARRIVÉE, LE GOUVERNEMENT MAROIS ANNONCE DE MULTIPLES RÉFORMES ET POLITIQUES, ET INDIQUE SA VOLONTÉ D'ALLÉGER LES STRUCTURES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AU PROFIT DES SERVICES DIRECTS À LA POPULATION. POUR RÉALISER SON PROGRAMME, IL SE DIT CHANCEUX DE POUVOIR S'APPUYER SUR UNE « FONCTION PUBLIQUE FORTE ET DÉVOUÉE À L'INTÉRÊT PUBLIC ».

MOURIR DANS LA DIGNITÉ... MEURT AU FEUILLETON

Fruit d'un large débat et d'une réflexion approfondie, le projet de loi n° 52 concernant les soins de fin de vie est déposé en juin 2013. Il a pour objectif d'assurer aux personnes des soins respectueux de leur dignité et de leur autonomie et de reconnaître la primauté des volontés relatives aux soins exprimées clairement et librement. Malheureusement, malgré un vote de principe favorable et l'achèvement de l'étude détaillée du projet de loi, ce dernier meurt au feuilleton, le PLQ ayant refusé de prolonger les travaux parlementaires.

SOINS ET SERVICES AUX PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Soucieux d'améliorer les services à domicile et les soins de longue durée, le ministre Hébert dépose le projet de loi n° 67 sur l'assurance autonomie. Parmi les aspects positifs du projet de loi, mentionnons le financement public de la caisse, la protection des sommes investies, la mise en œuvre du régime par les instances locales (CSSS) et la reconnaissance de services de répit, de soutien et de formation pour les proches aidants. Cependant, il y a l'absence d'argent neuf annoncé, et le projet de loi ne donne pas de garanties fermes quant au maintien de la prestation publique et gratuite des soins professionnels. Les services d'assistance aux activités de la vie quotidienne seront confiés au secteur privé.

PROGRAMMES SOCIAUX ET PRÉVENTION

Le gouvernement a déposé la première politique nationale contre l'itinérance, un document généralement bien reçu. On y reconnaît l'importance d'agir sur les déterminants sociaux de la santé tels le logement, le revenu et l'éducation, et il servira d'assise à un futur plan d'action interministériel.

Les consultations sur le prochain plan d'action en santé mentale ont démontré la volonté du gouvernement d'améliorer l'accès aux soins et aux services. Toutefois, la prévention des problèmes de santé mentale n'a aucunement été abordée.

Enfin, les politiques nationales sur la prévention en santé et sur le soutien à l'autonomie, bien qu'annoncées, n'ont pu être déposées.

MÉDICAMENTS : POURSUIVRE LE CONTRÔLE DES COÛTS

Parmi les bons points, il faut souligner que le gouvernement a aboli la règle des 15 ans protégeant les brevets pharmaceutiques. Depuis, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse que le prix des génériques (économie de 180 millions de dollars). Cependant, il n'envisage pas un régime entièrement public.

LES GROUPES DE MÉDECINE FAMILIALE (GMF) RAPPELÉS À L'ORDRE

Au printemps 2013, le ministre Hébert blâme sévèrement les GMF ne respectant pas les termes de leur contrat (cibles d'inscriptions, heures d'ouverture) tout en touchant leur plein budget de fonctionnement. Toutefois, le nouveau cadre de gestion des GMF est toujours attendu, de même que la mise en place des ordonnances collectives et la généralisation des protocoles permettant au personnel infirmier d'exercer pleinement son rôle.

PERFORMANCE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans son premier budget, le gouvernement Marois vise des économies de 178 millions de dollars en gains d'efficacité dans le réseau de la santé et des services sociaux. Les projets « d'amélioration de l'organisation du travail » et « d'optimisation des services », fortement inspirés des pratiques du secteur manufacturier, se multiplient.

Le ministère annonce aussi un octroi de 15 millions de dollars pour la mise en place d'un financement axé sur les patientes et patients. Les maladies chroniques (soins à domicile) constituent l'une des trois priorités ciblées. Ce type de financement soulève des questions, notamment quant au risque d'une sélection des patientes et patients ou d'une surprestation des soins.

LUTTE CONTRE LE CANCER : UNE PRIORITÉ NATIONALE

Le gouvernement dévoile son plan directeur et son *Plan d'action en oncologie 2013-2015* qui ciblent cinq grandes priorités, dont l'intervention précoce, l'accessibilité ainsi que la qualité des soins et des services. Le gouvernement souhaite améliorer avant tout la coordination, la concertation, la collaboration et la communication entre tous les intervenants et intervenantes impliqués dans la lutte contre le cancer. Peu d'argent neuf est cependant investi.

LA CROISSANCE DU PRIVÉ EN SANTÉ SE POURSUIT

Le ministre Hébert a multiplié les initiatives en faveur du renforcement du système public de santé telles que le rehaussement de l'offre d'examen radiologiques dans le réseau public et la réduction du recours aux agences privées de placement en soins infirmiers. Diverses démarches visant à mettre un terme aux frais accessoires abusifs facturés en cabinet privé, aux ententes contractuelles coûteuses avec les cliniques de chirurgie privées et aux partenariats public-privé (PPP) pour la réalisation de nouveaux projets en santé ont également été entreprises.

Or, malgré que le ministre Hébert ne souhaite pas « créer un deuxième système en parallèle », un nombre croissant de médecins se désengage du régime public (hausse de 338 % en 10 ans). Les cliniques privées de médecine familiale se multiplient. On privatise l'approvisionnement en fournitures médicales des centres hospitaliers universitaires (CHU) en partenariat public-privé.

On assiste aussi au développement d'un marché privé : médecine d'investigation, prélèvements, services diagnostics, chirurgies mineures. Les contrats de gré à gré se multiplient dans le domaine de l'hébergement et des soins de longue durée. Les compressions budgétaires qui ont contribué au démantèlement des équipes professionnelles de soins servent maintenant de prétexte pour ouvrir encore plus grande la porte au secteur privé.

Droits syndicaux et relations du travail

Sur le plan des droits du travail, le PQ n'avait fait que trois promesses. La première visait à « moderniser les dispositions relatives aux briseurs de grève et modifier le Code du travail pour interdire le recours aux services et produits du travail provenant de l'extérieur de l'établissement en grève ou en lock-out ». La deuxième consistait à « adopter une loi afin de protéger les régimes de retraite des travailleurs et des travailleuses en s'assurant que les contributions des employeurs soient insaisissables lors d'une vente, d'une restructuration ou d'une faillite ». La troisième s'intéressait à « protéger les travailleuses et les travailleurs qui sont embauchés par des agences de placement temporaire ».

Le gouvernement Marois n'a rien fait en ce domaine. Si le PQ devait être réélu, il serait nécessaire de le lui rappeler, car il s'agit de dossiers urgents, notamment le renforcement de la loi anti-briseurs de grève qui a disparu du programme du PQ. La question des agences de placement constitue aussi un enjeu majeur, car le gouvernement fédéral garantit maintenant à tout employeur qui en fait la demande d'obtenir rapidement les certificats nécessaires pour l'importation du nombre et du type de travailleuses et travailleurs. Il s'agit non seulement de combler des emplois peu qualifiés, mais aussi des emplois qualifiés.

Cette stratégie de recrutement direct est réalisée par des agences de placement ici et à l'étranger. De plus, le gouvernement fédéral a énoncé de nouvelles règles de rémunération pour les travailleuses et travailleurs migrants embauchés par les agences qui pénalisent fortement ces personnes, tant sur le plan salarial que sur celui de la protection sociale. Ainsi, ces règles font en sorte que ces travailleuses et travailleurs n'ont pas le droit de se syndiquer et qu'ils n'ont pas non plus droit à des avantages sociaux. Le gouvernement du Québec doit s'opposer vigoureusement à ces politiques du gouvernement fédéral conservateur.



Fiscalité et finances publiques

LES ANNONCES DE RÉFORMES DE LA FISCALITÉ DES PLUS RICHES ONT CONSTITUÉ LE PREMIER GRAND GESTE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT MAROIS ET ELLES ONT TEINTÉ LEUR RÈGNE DE 18 MOIS : DES ANNONCES AUDACIEUSES ET PROGRESSISTES QUI, SOUS LE POIDS DE LA CONTESTATION PATRONALE, ACCOUCHEMENT D'AMENDEMENTS MODESTES.



Incapable de faire face au tir groupé du patronat et des éditorialistes de droite, le ministre des Finances a rapidement reculé vis-à-vis de son projet d'abolition de la taxe santé et de sa volonté d'ajouter deux nouveaux paliers d'impôt ainsi que de réduire le traitement préférentiel des revenus de capital ou de dividendes.

Face aux pressions des compagnies visées, la ministre des Ressources naturelles a aussi édulcoré sa réforme des redevances minières, dont la bonification est somme toute bien limitée.

Finalement, le PQ laisse en héritage quelques modestes avancées vers une fiscalité plus progressive : instauration d'un quatrième palier d'imposition pour les revenus de 100 000 \$ et plus, modulation imparfaite de la contribution santé, mise en place de redevances sur la valeur du minerai extrait et maintien de la contribution spéciale demandée aux banques.

UNE RÉVOLUTION TARIFAIRE « TRANQUILLE »

La grève étudiante de 2012 a dénoncé la « révolution tarifaire », qui contribue à la marchandisation des services publics. Le PQ a renversé plusieurs augmentations de tarifs annoncés par les libéraux : hausse de 1 675 \$ des droits de scolarité universitaires et augmentation de 20 % des tarifs d'Hydro-Québec. Toutefois, il a maintenu la porte ouverte au principe de l'utilisateur-payeur avec l'annonce de l'augmentation de 2 \$ du coût des services de garde.

PROBLÈMES DE REVENUS, ON S'ACHARNE SUR LES DÉPENSES

Une économie au ralenti, tant ici qu'à l'international, et un manque à gagner de quelque 1,5 milliard de dollars laissé en héritage par ses prédécesseurs sont venus compliquer l'atteinte du retour à l'équilibre budgétaire. Pour remédier à un problème de revenus insuffisants, le PQ a donné un coup de frein sur les dépenses et les investissements publics. D'une part, il a révisé à la baisse des dépenses d'infrastructures qui avaient plus que quadruplé sous le PLQ. D'autre part, il a imposé aux services publics une disette des plus sévères avec seulement 2 % d'augmentation annuelle des dépenses de programmes. Malgré la décision inévitable de reporter de deux ans l'atteinte du « déficit zéro », l'ensemble des missions de l'État devra continuer à subir des compressions.

Économie, emplois et développement régional

SI L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE AVAIT RELATIVEMENT BIEN RÉSISTÉ AU DÉBUT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE (2008-2010), LA SITUATION S'EST DÉTÉRIORÉE À PARTIR DE 2010 AVEC UN TAUX DE CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) PASSANT DE 2,7 % EN 2010 À 0,9 % EN 2012. C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE PQ PREND LE POUVOIR EN AOÛT 2012. LES DÉFIS SONT ÉNORMES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE.

UN PROJET PHARE DISPARAIT

Pierre angulaire du volet économique du programme électoral du PQ, la Banque de développement économique du Québec (BDEQ) n'a pu voir le jour. Regroupant les activités d'Investissement Québec et une partie des activités régionales du ministère des Finances et de l'Économie, la BDEQ devait réunir sous une même enseigne la plupart des services d'aide aux entreprises. Après l'étude en commission parlementaire, le PLQ et la CAQ se sont opposés à la création de la BDEQ, mettant fin abruptement à ce projet.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN DENTS DE SCIE

L'évolution inquiétante du marché de l'emploi pour les premiers mois de 2013 (recul de 45 000 emplois) a donné d'excellentes munitions aux partis de l'opposition pour critiquer la stratégie économique du gouvernement Marois. Heureusement, à partir du mois d'août 2013, la situation s'améliore, et le marché de l'emploi demeure, encore aujourd'hui, relativement sain.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Devant répondre aux critiques de l'opposition, le gouvernement Marois a réagi par le dépôt d'une nouvelle politique économique ambitieuse intitulée Priorité emploi. Celle-ci, donnant une large place à l'intervention de l'État dans l'économie, a été bien accueillie tant par les milieux syndicaux que patronaux, car le contexte économique difficile et l'état inquiétant du marché de l'emploi justifiaient cette nouvelle intervention.

Cette politique économique, se déclinant en plusieurs actions et stratégies, est devenue la véritable colonne vertébrale du programme économique du gouvernement péquiste. Toutefois, il est déplorable qu'elle s'appuie beaucoup sur de nouveaux avantages aux entreprises, tels les tarifs préférentiels en électricité et de multiples crédits d'impôt.

Le Québec aurait tout avantage à privilégier des mesures favorisant la formation qualifiante de la main-d'œuvre. À ce chapitre, le gouvernement travaille à « réclamer le rapatriement de l'assurance-emploi afin d'établir un parcours intégré de formation pour les travailleurs québécois ». La Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi a fait le tour du Québec pour récolter des pistes de solution au problème. Elle a toutefois été fortement critiquée par l'opposition officielle.

LES RESSOURCES NATURELLES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Dès la prise du pouvoir, la première ministre change le fameux Plan Nord pour le projet Nord pour tous. Il est toutefois bien difficile de distinguer les différences réelles entre les versions Charest et Marois du développement nordique du Québec.

Pour le gouvernement Marois, l'exploitation des ressources naturelles demeure l'un des secteurs clés de développement économique. Avec un marché des métaux déprimé depuis plusieurs mois, le ralentissement du secteur minier ne peut nullement être attribué, comme les minières le prétendent, à la bonification marginale des redevances minières.

La prise de participation de l'État dans les projets d'exploration du pétrole sur l'île d'Anticosti confirme le préjugé favorable du gouvernement envers l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Le débat sur l'opportunité d'aller dans cette direction risque de se poursuivre encore quelque temps.

En résumé, l'exploitation des ressources naturelles et du potentiel énergétique québécois demeure, pour le gouvernement, un volet essentiel du développement économique régional.

Après dix-huit mois de gouvernance péquiste et six mois seulement après le dépôt d'une ambitieuse politique économique, l'horizon est un peu court pour tirer des conclusions probantes sur la performance économique de ce gouvernement. Certains projets, telles la Stratégie nationale de mobilité durable et la Stratégie d'électrification des transports, présentent un potentiel structurant pour l'économie québécoise alors que certaines mesures économiques, comme l'utilisation accrue des crédits d'impôt aux entreprises, demeurent discutables.



Éthique et gouvernance

Les questions d'éthique et de corruption ont été au cœur de la dernière campagne électorale, à l'été 2012. Ce ne fut donc pas surprenant que les deux premiers projets de loi présentés par le gouvernement touchent l'intégrité en matière de contrats publics gouvernementaux et municipaux et la limite des contributions par électrice ou électeur. Ces deux promesses du Parti québécois ont été réalisées.

Environnement

L'ÉNERGIE ET L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ONT ÉTÉ AU CŒUR DU BILAN ENVIRONNEMENTAL DU GOUVERNEMENT MAROIS DÈS LES PREMIERS JOURS AVEC LA FERMETURE DE GENTILLY-2 ET L'ANNULATION DU PRÊT À LA MINE JEFFREY D'ASBESTOS.

MORATOIRE SUR LES GAZ DE SCHISTE...

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a imposé un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Peu après, il en limite la portée et modifie le mandat de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) déjà en cours pour le ramener au seul gaz de schiste des basses terres du Saint-Laurent, excluant du débat le pétrole de schiste de la Gaspésie et de l'île d'Anticosti.

... ET OUVERTURE AU PÉTROLE

Le gouvernement Marois a ouvert la porte à l'exploration des gisements du pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti et en Gaspésie sans attendre les résultats de l'ÉES qui démontrent que le contexte actuel « n'est pas favorable au développement » du gaz de schiste au Québec tant sur le plan économique qu'environnemental. En démontrant son ouverture à l'importation de pétrole albertain (inversion de l'oléoduc d'Enbridge, oléoduc Énergie Est), le gouvernement Marois a soufflé le chaud et le froid en matière d'énergie.

PROJETS HYDROÉLECTRIQUES ET ÉOLIENS

La décision de suspendre le développement des mini-centrales hydroélectriques de 50 MW et moins a bien été reçue par le mouvement environnemental qui y a vu une façon efficace de mieux protéger les rivières. Parallèlement, et faisant fi des recommandations de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, le gouvernement Marois garde le cap avec les grands projets hydroélectriques et éoliens, même si ceux-ci feront perdre des millions de dollars à l'État québécois en raison de coûts de production surpassant considérablement le prix de vente de l'électricité sur les marchés.

LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il y a lieu de se demander si les travaux de la Commission, *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec*, sauront éviter les incohérences qui se dessinent. Les quatre premiers objectifs de la future politique énergétique (réduction des émissions de gaz à effet de serre [GES], efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables et mise en valeur des surplus d'énergie pour soutenir



l'électrification des transports et le développement industriel) entrent potentiellement en conflit avec les deux derniers objectifs de la stratégie qui visent l'exploitation des hydrocarbures en sol québécois et la diversification des sources d'approvisionnement qui généreront une part importante de GES. Dans ce contexte, on peut se questionner sur la capacité du gouvernement du Québec à atteindre les objectifs de réduction de 25 % des GES qu'il s'est fixés pour 2020.

MINES

Après plusieurs rebondissements, le gouvernement a réussi à faire adopter un projet de loi sur les mines dont la portée demeure bien en deçà des attentes suscitées en campagne électorale. Le nouveau régime de redevances minières est nettement moins ambitieux que promis pour les coffres de l'État. La loi 70 devra mieux s'articuler avec les autres lois existantes de façon à éviter des chevauchements de juridiction.

EAU ET MILIEUX HUMIDES

Le milieu environnemental reste sur sa faim en regard des actions gouvernementales qui devraient être prises afin de mieux protéger l'eau, la santé des populations et des écosystèmes. On souligne une première volte-face dans le cas de la fluoration de l'eau que le Parti québécois avait promis d'arrêter, l'absence de mesures relatives à la protection des sources d'eau potable, à la réglementation des captages d'eau souterrains, à la lutte pour les cyanobactéries, à la protection des milieux humides et à la mise aux normes des usines d'eau municipales.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le gouvernement Marois ajoute un nouveau volet à sa stratégie de gestion des matières résiduelles en proposant un plan d'action sur le recyclage des matières organiques qui vise à recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015, un taux de 100 % étant souhaité à l'horizon de 2020. S'ajoutant au mandat de RECYC-QUÉBEC, les mesures proposées favoriseront, si les budgets sont conséquents, la réduction des gaz à effet de serre tout en réduisant l'enfouissement des déchets.

Identité québécoise : langue, laïcité et culture

LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE, DIANE DE COURCY, A PRÉSENTÉ EN 2012 UN PROJET DE LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE. À TITRE DE MEMBRE DE PARTENAIRES POUR UN QUÉBEC FRANÇAIS, NOUS ESPÉRIONS QUE LE PROJET DE LOI INTRODUISE DES MESURES POUR RENFORCER LA FORCE D'ATTRACTION DU FRANÇAIS COMME LANGUE COMMUNE.

Toutefois, les ténors libéraux et caquistes ont critiqué vertement le projet de loi visant à renforcer la Charte de la langue française en niant le recul de la langue française tant au Québec, qu'à Montréal en particulier. Ils ont bloqué toute amélioration et ils ont provoqué le rejet du projet de loi n° 14.

LAÏCITÉ

Lors de la campagne électorale, le PQ avait promis d'élaborer une charte québécoise de la laïcité. Cette promesse a pris la forme du projet de loi n° 60 sur les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État présenté par le ministre Bernard Drainville.

Malgré les consensus majeurs sur les principes de ce projet de loi, le débat a porté essentiellement sur le port des signes religieux dans les services publics.

Dans sa forme actuelle, ce projet de loi ne sera jamais adopté, compte tenu de l'opposition tant du PLQ et de la CAQ que de QS. Cette question, fondamentale pour l'identité québécoise, sera certes un enjeu de la campagne électorale.

CULTURE

Le PQ avait promis de « favoriser dans toutes les régions du Québec la vitalité des arts et de la culture, de la création à la diffusion, en appuyant les réseaux actuels de création et de diffusion et d'augmenter la présentation d'œuvres, de productions ou d'artistes québécois ».

De petits gestes ont été posés. Le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, a attribué, à l'été 2013, une aide financière de 1 million de dollars à 11 organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel. Il a aussi réduit les tarifs d'accès aux musées pour les jeunes de 13 à 17 ans.

De plus, de concert avec le MELS, le ministre a renouvelé le Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation permettant, entre autres, la mise en place d'un nouveau volet appelé « Une école accueille un artiste ». Ce dernier se fera dans un premier temps sous la forme de projets pilotes.

Finalement, le ministre a présenté un projet de loi sur le patrimoine culturel et il a dévoilé en février dernier un plan d'action pour les musées du Québec.

Condition féminine et politique familiale

AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Le programme du PQ affirmait sans ambages l'égalité entre les femmes et les hommes et ce parti s'engageait à défendre cette valeur fondamentale. L'élection d'une femme à titre de première ministre aurait pu présager un engagement ferme à l'égard des dossiers de la condition des femmes. Certes, l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur du projet de charte de la laïcité. Toutefois, les choix économiques du gouvernement Marois ont pour effet de fragiliser l'autonomie économique des femmes.

La hausse du salaire minimum est insuffisante pour permettre à une personne travaillant à temps complet de sortir de la pauvreté. De la même manière, la hausse de 20 \$ à l'aide sociale pour une catégorie de personnes seules n'amène celles-ci qu'à environ 50 % du seuil de pauvreté. Sans oublier son inaction devant la demande de ne plus considérer la pension alimentaire pour enfants comme revenu pour l'obtention de l'aide sociale et de l'aide aux études. De plus, l'augmentation des tarifs des services de garde et de l'électricité précarise davantage la situation économique des familles, particulièrement des familles monoparentales.

POLITIQUE FAMILIALE

Le gouvernement Marois a démontré de l'intérêt pour répondre aux besoins des nouvelles réalités des familles québécoises. En témoignant la création du comité consultatif Famille, la tenue du Forum de la famille québécoise et une ouverture de la ministre de la Famille concernant la mise en place de mesures visant à faciliter la conciliation famille-travail.

VIOLENCE ET HYPERSEXUALISATION

En matière de violence conjugale, le gouvernement Marois a présenté son plan d'action gouvernemental comprenant des moyens de prévention, de promotion de dépistage et d'identification précoces de la non-violence, en accentuant l'intervention psychosociale et en donnant des indications pour l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle. Le gouvernement péquiste a tenu des forums sur l'hypersexualisation afin d'outiller les jeunes Québécoises sur cet enjeu. Les conséquences de celle-ci sont diversifiées et elles peuvent se traduire autant par une perte de l'estime de soi que par l'adoption de comportements sociaux et sexuels non appropriés pouvant même mener à l'exploitation sexuelle et à la traite des personnes.



Solidarité sociale et lutte à l'exclusion

LE GOUVERNEMENT MAROIS A RÉALISÉ QUATRE DE SES PROMESSES SUR LE PLAN DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. IL A ÉLARGI L'ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES JURIDIQUES GRATUITS AUX PERSONNES TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN AU SALAIRE MINIMUM. IL A REVU LES RÉGIMES D'AIDE ET D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS POUR MIEUX SOUTENIR CES DERNIÈRES AINSI QUE LEUR FAMILLE. IL A FINANCÉ LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX CHEZ LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET INUITES, PARTICULIÈREMENT AU NUNAVIK. ENFIN, IL A POURSUIVI LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER EXISTANT ET IL A ACCORDÉ UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 231 MILLIONS DE DOLLARS POUR LA CONSTRUCTION DE 3 000 LOGEMENTS ABORDABLES.

COMPRESSIONS À L'AIDE SOCIALE

On ne peut pas en dire autant concernant son engagement à « relancer les mesures favorisant l'intégration sur le marché du travail des personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours ». Cet engagement avait pourtant été réaffirmé en mars 2013 par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais. Elle avait alors déclaré vouloir « repenser la solidarité pour briser le cycle de la pauvreté et voir l'aide de dernier recours comme une organisation qui offre une aide adaptée aux besoins des personnes ». Comment imaginer que cette réorganisation se traduirait par des compressions à l'aide sociale ?

En effet, la ministre a déposé un projet de règlement en catimini prévoyant la perte de l'allocation de 129 \$ par mois pour contrainte temporaire à l'emploi versée aux couples ayant un enfant de cinq ans et moins ainsi qu'aux personnes âgées de 55 à 58 ans. Une diminution de 18 % de leur prestation d'aide sociale ! Ces personnes peuvent toutefois obtenir une prime temporaire de 195 \$ si elles s'engagent dans un parcours d'insertion à l'emploi. Cette annonce a soulevé l'ire des personnes assistées sociales avec raison. Penser que c'est en appauvrissant encore davantage des gens déjà très pauvres qu'on les convaincra de se trouver un emploi relève de préjugés.

AIDER PLUS FACILITE LA RÉINSERTION

L'histoire démontre que les gens délaissent davantage l'aide sociale lorsqu'ils reçoivent davantage. En effet, une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)¹ démontre que des prestations moins généreuses ne font pas diminuer le nombre de prestataires. Au contraire, cette étude confirme que les familles monoparentales étaient le groupe qui recevait les prestations les plus généreuses, mais également celui dans lequel il y avait le meilleur taux de réinsertion à l'emploi.

La ministre a justifié ces compressions par un pronostic de création d'emplois dans toutes les régions du Québec et par le dépôt de sa stratégie *Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires*. Cette stratégie prévoit, entre autres, vingt-sept nouvelles mesures pour les jeunes, les travailleuses et travailleurs expérimentés, les personnes immigrantes ou handicapées et également pour les entreprises.

Une stratégie intéressante ne nécessitant pas de la faire payer par les pauvres, comme le titrait le journal *L'itinéraire*.



1. COUTURIER, Eve-Lyne, et Renaud GIGNAC (2012). « Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ? », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques* (10 octobre), www.iris-recherche.qc.ca/publications/les-prestations-d%e2%80%99aide-sociale-sont-elles-trop-generieuses.

Livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse

LE GOUVERNEMENT MAROIS A DÉPOSÉ LE 4 FÉVRIER 2014 UN LIVRE BLANC SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE. LE DÉPÔT DU LIVRE BLANC A FAIT SUITE À UNE VASTE CONSULTATION - DESTINATION 2030 - QUI SE VOULAIT UN LIEU PRIVILÉGIÉ POUR CONTRIBUER À LA RÉFLEXION ET INTERAGIR AVEC LES CITOYENNES ET CITOYENS INTERPELLÉS PAR LES ENJEUX JEUNESSE.

Le livre blanc accorde davantage d'importance aux actions destinées aux jeunes d'âge scolaire, tout en poursuivant l'action auprès des 16-35 ans. Ainsi, le livre blanc :

- Reconnait le rôle important que l'école doit jouer pour soutenir la participation citoyenne et l'engagement des jeunes, notamment ceux du primaire et du secondaire (importance de l'engagement, reconnaissance de la place du parascolaire, mise en place de parlements au secondaire, politiques favorisant l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes, réussite éducative des jeunes, stratégie nationale intégrée de reconnaissance jeunesse) ;
- Propose des mesures favorisant l'inclusion des jeunes de 18-24 ans qui ne sont ni au travail ni aux études par la création d'un service citoyen inspiré des modèles européens et américains ;
- Promeut le développement d'échanges entre jeunes Québécoises et Québécois (des milieux urbain, rural et autochtone), leur engagement dans la société et l'élaboration d'alliances intergénérationnelles (mentorat, échanges) ;
- Suggère des moyens de soutenir les jeunes par la conciliation famille-travail-études (service de garde en milieu scolaire et de travail) ;
- Vise à favoriser l'insertion des jeunes dans la fonction publique, le développement de l'entrepreneuriat, la formation des jeunes administratrices et administrateurs de la relève ainsi qu'à promouvoir leur place dans les lieux décisionnels.

S'il a été généralement bien reçu des milieux jeunesse, le livre blanc propose peu de nouvelles mesures. Il recycle en fait de nombreux programmes, mesures et services existants. Il fait fi de préoccupations importantes mentionnées par les jeunes (environnement et développement durable), souffre d'un manque de propositions concrètes pour améliorer les conditions de travail des jeunes du Québec et la conciliation famille-travail-études.

Enfin, la politique devra avoir les moyens de ses ambitions. Le développement d'une citoyenneté active et responsable chez les jeunes, comme souhaité par le livre blanc, devra passer nécessairement par l'école qui, pour l'instant, ne dispose pas des ressources lui permettant de mener à bien ces tâches. Le gouvernement invitera la société civile à bonifier sa proposition lors d'une commission parlementaire.





Centrale des syndicats
du Québec



CSQ

lacsq.org

Siège social - Montréal

9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Sans frais : 1 800 465-0897
Télécopie : 514 356-9999



Facebook.com/lacsq

Bureau de Québec

320, rue St-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7
Téléphone : 418 649-8888
Sans frais : 1 877 850-0897
Télécopie : 418 649-8800



twitter.com/csq_centrale